



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/ZOO/DBA/002/2022

Fourniture de tenues de travail pour le personnel du Siège de la BCEAO

JUIN 2022

1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'UMOA, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, sis à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet de sélectionner des prestataires pour la fourniture de tenues de travail au profit du personnel de la BCEAO-Siège au titre de la période 2022-2025.

3. Allotissement

Le marché est constitué des trois (3) lots distincts ci-après :

- **Lot 1** : Fourniture de tenues de ville prêtes à porter (chemises, ballerines, chaussures, chaussettes, noeuds papillons, cravates, ensembles vestes rouges et pantalons noirs puis costumes), de polos et casquettes pour le personnel du Centre Aéré ;
- **Lot 2** : Fourniture de tenues de confection locale (pantalons, jupes, blouses blanches avec 2 poches, tabliers blancs, chapeaux de cuisine, ensembles tenues blanches pour cuisine, ensembles chemise/pantalon, blouses et combinaisons) ;
- **Lot 3** : Fourniture de tenues pour le personnel de sécurité et les sapeurs pompiers (bottes, chaussures, chaussettes, gants de manutention, bottes de montage soudées, tee-shirts et ensembles veste/pantalon pour sapeurs pompiers ;

Chaque prestataire est libre de soumissionner pour le(s) lot(s) de son choix.

4. Durée du marché

A l'issue du processus d'évaluation, la BCEAO pourrait signer avec les soumissionnaires retenus, sur la base de leurs prix unitaires, un contrat d'une durée maximale de trois (3) ans, soit une période de référence d'un an, renouvelable deux (2) fois à l'issue de l'évaluation satisfaisante des performances des prestataires.

5. Groupement

Le présent appel à concurrence est ouvert à tous les prestataires ou tout groupement de prestataires. En outre, les candidats devront fournir tout document que la Banque Centrale exigerait avant l'attribution du marché.

En cas de groupement, la seule forme admise par la Banque est le groupement solidaire. A ce titre, les soumissionnaires concernés devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document devra, en outre, indiquer le chef de file dudit groupement.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en donnant les informations permettant d'apprécier ladite situation.

6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat initial.

7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité, sans préjudice pour la Banque Centrale.

8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en FCFA.

11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Ainsi, la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure de cet appel d'offres.

12. Présentation des soumissions

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes:

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

12.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe I précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

12.2. Présentation du prestataire

La présentation du prestataire comprendra notamment, sa dénomination, son adresse complète, la date de création de la structure et le cas échéant, le registre de commerce.

Les soumissionnaires devront en outre indiquer les nom et prénom(s) du mandataire légal ainsi que la fonction occupée par ce dernier dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peuvent être exigés avant la signature du contrat en cas d'attribution du marché.

12.3. Offre technique

L'offre technique comprendra au minimum :

- la description détaillée des articles proposés ;
- la liste des marchés similaires exécutés appuyés par les attestations de bonne exécution ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- toute autre information technique jugée utile.

12.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront indiqués conformément au bordereau de prix joint en annexe 2.

Pour chaque lot, le soumissionnaire indiquera les prix unitaires de tous les articles inclus dans le devis estimatif et quantitatif correspondant. Les éléments pour lesquels aucun prix unitaire n'est indiqué ne feront pas l'objet de règlement en cas d'exécution. Ils seront réputés avoir été inclus dans les autres prix unitaires figurant dans le devis quantitatif et estimatif concerné.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fournitures et livraisons, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, du lieu de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous les frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût en hors taxes et hors droits de douane (HT-HD) de l'ensemble des articles à fournir. Pour chaque exercice, les quantités peuvent être augmentées ou diminuées de 30%.

Les prix unitaires ne peuvent pas être modifiés à la hausse sur l'ensemble des trois (3) exercices. Cependant, en fonction des quantités, les tarifs peuvent connaître une baisse à la demande de la BCEAO.

12.5. Fourniture d'échantillons

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à son offre, un échantillon de chaque article proposé. Les échantillons des soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues leur seront retournés à leur frais. A ce titre, ils pourront commettre un service de courrier qui les récupérera dans un délai maximum d'une semaine. Passé ce délai, lesdits échantillons ne pourront pas être réclamés à la Banque Centrale.

13. Coordonnées bancaires

Les soumissionnaires devront fournir, dans leurs offres, leurs coordonnées bancaires conformément aux normes de codification bancaire internationale.

14. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de

l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offres et de tout contrat qui pourrait en découler, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

15. Date et heures de transmission des dossiers

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **jeudi 7 juillet 2022 à 12 heures**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale ou courrier express (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou au porteur ne sera recevable.

16. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Toutefois, la Banque Centrale se réserve le droit de demander des pièces administratives complémentaires aux soumissionnaires pressentis avant la signature du contrat.

L'évaluation des offres se fera par lot sur la base de leur conformité aux exigences du cahier des charges, d'une part, et à l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé aux ajustements des prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

Pour chaque lot, le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à cent pour cent (100%) des articles requis pour ce lot.

Les quantités par article requis peuvent être augmentées ou diminuées à hauteur de trente pour cent (30 %) à la discrétion de la Banque Centrale.

17. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

18. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires.

Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution du marché, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, celui-ci doit être également considéré comme rejeté.

19. Attribution du marché

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire dont les échantillons sont jugés conformes et l'offre financière économiquement plus avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

Le prestataire retenu pour chaque lot devra se rendre au Siège de la BCEAO pour confirmer les mesures (encolure, taille, pointure, etc) des agents bénéficiaires avant l'attribution définitive du marché.

20. Notification définitive du marché

Pour chaque lot, l'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

21. Lieu et modalités de livraison

La livraison sera effectuée au Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA, DAKAR-Sénégal. Elle sera sanctionnée par un bordereau de livraison dûment signé par les Parties.

Les tenues livrées feront l'objet d'essais par les bénéficiaires. En cas de contrastes notamment entre les mesures prises et les pointures ou encolures effectives du personnel, le fournisseur procédera aux retouches appropriées ou, le cas échéant, au remplacement des articles non-conformes, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de constatation des malfaçons.

22. Délai de livraison

22.1. Chaque soumissionnaire est tenu de proposer un délai de livraison qui court à compter de la date de signature du contrat.

22.2. Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

23. Garantie contre les vices cachés

Les articles proposés doivent être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. Ils devront être également conformes aux échantillons soumis et acceptés par la Banque. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du prestataire.

24. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, le règlement sera effectué selon les modalités ci-après :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-dix pour cent (70%) à la signature du bordereau de livraison par les deux (2) Parties.

25. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune

de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

26. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres, à l'adresse : **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int**.

La BCEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse : **www.bceao.int**.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Fourniture de tenues de travail au profit du personnel de la BCEAO-Siège au titre de la période 2022-2025 (Lot (s)...))

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture de tenues de travail au profit du personnel de la BCEAO-Siège au titre de la période 2022-2025, pour un montant deFCFA HT/HD ou.....euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : Cadre de devis quantitatif et estimatif
LOT 1

Désignation	Quantité	Prix
Chemises (beiges, blanches et bleues)	328	
Ballerines noires	4	
Chaussures blanches pour l'infirmerie	8	
Chaussures de ville marrons	31	
Chaussures de ville noires	199	
Chaussures noires (semelles en gomme)	6	
Cravates marrons, noires, grises, bleue de nuit, rouge et bleues)	279	
Chaussettes (noires et marrons)	234	
Costumes (marron, noir, bleu de nuit, gris fer, blanc, bleu et gris super 100)	269	
Ensemble veste rouge/pantalon noir	19	
Noeuds papillons	44	
Polos avec logo bceao (au recto) et fonction (au verso) 12 blancs, 20 bleus, 10 jaunes, 15 beiges et 5 marrons	62	
Casquettes avec logo bceao	24	

Lot 2

Désignation	Quantité	Prix
Pantalon Blanc	36	
Pantalon noir	36	
Jupe blanche	36	
Jupe noire	36	
Blouse blanche 2 poches	42	
tablier blanc	28	
Chapeau de cuisine	16	
Ensemble tenue blanche pour cuisine	24	
Ensemble chemise/pantalon couleur marine, bleue	33	
Blouse (blanche, bleue marine, bleue et grise)	134	

Combinaison (bleue, grise et marine)	46	
--------------------------------------	----	--

Lot 3

Désignation	Quantité	prix
Bottes noires EN 203 345 S3 SRC (PCI)	11	
Chaussures de sécurité noire EN 203 345 S3 SRC	30	
Chaussures de sécurité pour l'Imprimerie EN ISO 20345 S3 modèle DERBY OCEAN + S3	18	
Chaussettes pour chaussures de sécurité	19	
Gants de manutention	5	
Bottes de montage soudées type 2 BSP08125RA CE 15090 2006F2A CI HI 3SRA pour sapeurs pompiers	4	
Chaussettes pour sapeurs pompiers	8	
Gants de protection pompier ISO 15385 EN 23274 SPP2 NIT05	4	
Tee-shirt Lacoste manche courte Rouge pour sapeurs pompiers	8	
Pantalon et veste bleu pour sapeurs pompiers	8	